

Le point d'ancre

VOLUME 18 / NO 1 / MAI 2015

NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DES PROFESSEURS *L'année des grands changements*

Ismail Biskri

Professeur au Département de mathématiques et d'informatique
Président



L'assemblée générale du 26 mars dernier passera sûrement à l'histoire syndicale pour différentes raisons.

Pour la première fois, depuis bientôt 45 ans d'existence, la présidence du Syndicat était sollicitée par plus d'un candidat. Il faut remercier le professeur Éric Chartier du Département des sciences comptables d'avoir soulevé certaines problématiques et d'avoir offert ses services afin d'assumer la présidence du Syndicat. Cette situation a contraint un grand nombre de professeurs (plus de 200) à se questionner sur le type de syndicat et sur le type de leadership qu'ils souhaitaient à la présidence.

De plus, il faut souligner que pour une première fois également, cinq des sept postes d'officiers du comité exécutif étaient à pourvoir. Il faut d'ailleurs remercier les professeurs Lesage, Bernatchez (le professeur Bernatchez a démissionné depuis l'élection*), Dahmane et Perreault d'avoir relevé le défi de se dévouer pour leurs collègues dans cette période plutôt difficile pour l'avenir des universités et de l'UQTR.

Le comité exécutif du Syndicat forme maintenant une équipe qui est déjà à l'œuvre pour l'ensemble des professeurs.

Le nouveau comité exécutif aura de quoi s'occuper au cours des prochains mois. Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour l'UQTR. Des taxes impayées, une collection patrimoniale dont on ne sait plus quoi en faire, des compressions budgétaires titanesques, des menaces de réduction des masses salariales, un projet de rationalisation des activités d'enseignement, un projet de règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle qui érode encore les responsabilités des directions et des comités de programme, etc., etc., etc.

Il faut aussi adresser des remerciements particuliers aux professeurs Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail, Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales et Ghyslain Parent, secrétaire, qui au cours des dernières années se sont dévoués pour leurs collègues de l'UQTR.

Comme chaque année, le comité exécutif se réunira en juin afin de faire le bilan de l'année 2014-2015 et de tracer les grandes lignes du plan d'action de l'année suivante. Nous présenterons à l'automne les objectifs pour la prochaine année.

* Mes chers (es) collègues,

Vous m'aviez élu au poste de Vice-président aux affaires syndicales.

Malheureusement, je n'ai pas été en mesure de réaliser ce mandat pour les raisons suivantes :

- 1 - Je me suis retrouvé à la dernière minute au poste de Directeur de département,
- 2 - J'ai reçu un mandat de service à la collectivité à titre de médiateur arbitre en relations de travail de la Ministre du travail du Canada qui m'a incité à prendre une distance par rapport à mon engagement syndical;
- 3- Le fait que la Conseillère aux relations de travail Madame Beauchemin soit en congé maladie prolongée créait un fardeau de travail additionnel que je n'avais pas prévu.

Je vous remercie encore une fois de votre confiance et je suis certain qu'un (e) professeur (e) relèvera ce défi de belle façon car il existe présentement une belle équipe tant à l'Exécutif qu'au Conseil syndical.

Bien cordialement,

Jean-Claude Bernatchez, Ph. D.

Nouveaux élus

Ismail Biskri

Département de mathématiques et d'informatique

Élu à titre de président

Embauché à l'UQTR en 1998

Élu pour la première fois au Syndicat à titre de vice-président aux affaires universitaires en septembre 2006-2015

René Lesage

Département de chimie, biochimie et physique

Élu à titre de vice-président aux relations de travail

Embauché à l'UQTR en 1985

Élu pour la première fois au Syndicat à titre de vice-président aux affaires syndicales 2000-2001 puis à titre de vice-président aux relations de travail 2001-2002

Adel Omar Dahmane

Département de génie électrique et de génie informatique

Élu à titre de vice-président aux affaires universitaires

Embauché à l'UQTR en 2004

Aucun antécédent syndical

Jocelyn Perreault

Département des sciences de la gestion

Élu à titre de secrétaire

Embauché à l'UQTR en 1987

Aucun antécédent syndical

Les officiers qui n'ont pas sollicité de renouvellement de mandat

Alain Chalifour

Département de mathématiques et d'informatique

Embauché à l'UQTR en 1991

Élu pour la première fois au Syndicat à titre de secrétaire (2003-2004), de vice-président aux affaires syndicales (2004-2005), de vice-président aux relations de travail (2005-2015) et de président intérimaire (septembre 2014 à mars 2015)

Yvan Leroux

Département de psychologie

Embauché à l'UQTR en 1989

Élu pour la première fois au Syndicat à titre de secrétaire (2009-2011) et vice-président aux affaires syndicales (2011-2015)

Ghyslain Parent

Département des sciences de l'éducation

Embauché à l'UQTR en 1992

Élu pour la première fois au Syndicat à titre de secrétaire (2011-2015)

Nouveaux représentants à la commission des études

L'Assemblée générale du 26 mars dernier a aussi désigné de nouveaux représentants à la commission des études. Les départements sont regroupés en sept secteurs représentés par un professeur occupant ou non un poste de direction d'enseignement et de recherche.

À titre de personnes occupant un poste de direction d'enseignement et de recherche :

— **Louise Cadieux**, directrice du comité de programme de cycles supérieurs au doctorat en administration au Département des sciences de la gestion, représentant les professeurs du Secteur 3, pour un premier mandat;

— **Monique Cadrin**, directrice du comité de programme de premier cycle au Département de biologie médicale, représentant les professeurs du Secteur 5, pour un second mandat;

— **France Joyal**, directrice du comité de programme de premier cycle en arts plastiques au Département de philosophie et des arts, représentant les professeurs du Secteur 1, pour un second mandat.

À titre de professeurs :

— **François Guillemette**, professeur au Département des sciences de l'éducation, représentant les professeurs du Secteur 2, pour un premier mandat;

— **Pascal Forget**, professeur au Département de génie industriel, représentant les professeurs du Secteur 4, pour un premier mandat;

— **Liette St-Pierre**, professeure au Département des sciences infirmières, représentant les professeurs du Secteur 7, pour un second mandat.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE CHEMINEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

Adel Omar Dahmane

Professeur au Département de
génie électrique et génie
informatique
Vice-président aux affaires
universitaires



À la fin de 2014 et au début de 2015, le décanat des études amorçait un processus de consultation (directions de programmes, directions de départements, cadres, sous-commission du premier cycle, commission des études, etc.) sur des amendements à apporter au règlement sur le cheminement des études de premier cycle et au règlement sur la gestion des programmes de premier cycle.

Comme pour beaucoup d'autres projets de politiques ou de règlements, il faut regretter que les services, les décanats, ou les vices-rectorats n'aient pas plus souvent le réflexe de former des comités-conseils composés de professeurs, de chargés de cours et d'étudiants directement impliqués dans la problématique à l'étude. L'adoption récente de la politique sur les étudiants en situation de handicap reste le dernier exemple en liste.

Il faut aussi dénoncer la procédure de consultation utilisée par le décanat. Plusieurs directions de programmes ont d'ailleurs signalé qu'ils n'avaient pas eu la marge de manœuvre, le temps et l'écoute nécessaires pour revoir l'ensemble du règlement, qui date de 2010, et qu'ils devaient absolument intervenir sur les propositions d'amendements du décanat. Une fois les deux rencontres de consultation expédiées, le doyen invitait les directions de programmes à lui acheminer leurs propositions. D'une rencontre à l'autre, les personnes consultées ne savaient jamais ce qui allait être retenu par le personnel du décanat.

Considérant l'importance du règlement pour les départements et les comités de programme, la procédure de consultation aurait dû prévoir un avis formel de chacun des départements et des comités de programme. Chacune de ces Assemblées aurait pu ainsi tenir compte de leur réalité et formuler des recommandations en conséquence. Nous aurions pu

aussi savoir combien de comités de programme et combien d'Assemblées départementales ont entériné la recommandation du décanat.

Au-delà d'un processus de consultation déficient, la proposition d'amendements reste discutable sur différents aspects.

Le 18 mars, le comité des affaires universitaires du Syndicat a d'ailleurs rencontré le doyen Dessureault et le personnel du décanat pour discuter des réserves du Syndicat. Le 2 avril, le comité exécutif du Syndicat a longuement discuté du projet d'amendements et a adopté une résolution qu'il a fait parvenir au vice-recteur aux études et à la formation.

Au-delà des ambiguïtés de formulation et parfois des syntaxes boiteuses, le Syndicat a retenu deux aspects du projet d'amendements qui lui apparaissent contestables.

Il y a d'abord la poursuite de l'érosion des responsabilités et des pouvoirs des comités et des directions de programmes au profit du registraire ou du décanat. Le comité exécutif considère aussi que les nouvelles exigences concernant l'élaboration des plans de cours portent atteinte à la liberté académique des professeurs qui devraient être les seuls à pouvoir déterminer le contenu pédagogique à offrir et les méthodes d'évaluation de leurs étudiants.

Vous trouverez ci-joint les résolutions adoptées par le comité exécutif et le conseil syndical sur le sujet et la lettre du président du Syndicat adressée au vice-recteur aux études et à la formation.

**Résolution du comité exécutif du Syndicat sur
le projet de règlement sur le cheminement des
étudiants de premier cycle
2 avril 2015**

CONSIDÉRANT le projet de révision du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle;

CONSIDÉRANT la volonté du Syndicat de maintenir et de raffermir le rôle des directions et des comités de programme dans le cheminement des étudiants de premier cycle;

CONSIDÉRANT les articles 4 et 5 de la lettre d'entente no 1 sur l'usage des vocables : Comités de programme (s) de premier cycle, composition du Comité de programme (s) du premier cycle, directeurs de Comité de programme (s) de premier cycle, Comité de programme (s) de cycles supérieurs et directeur de Comité de programme (s) de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT la volonté du Syndicat de s'assurer que le professeur dispose de toute la liberté académique nécessaire lui permettant de donner ses cours et d'évaluer ses étudiants;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité des affaires universitaires du Syndicat avec le Doyen des études;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des officiers du comité exécutif;

Sur proposition du VPAU, appuyée par le VPRT, il est résolu de demander aux vice-recteurs académiques de l'UQTR de revoir le projet de révision du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle afin :

- de maintenir le statu quo dans les responsabilités des directions et des comités de programme dans le cheminement des étudiants;

- de revoir les modalités d'élaboration des plans de cours afin de s'assurer de la protection de la liberté académique du professeur pour donner ses cours et évaluer ses étudiants;

- d'obtenir un avis de chaque Assemblée départementale sur le projet de révision du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle avant d'acheminer le projet à la commission des études et au conseil d'administration de l'UQTR.

**Résolution du conseil syndical du Syndicat sur
le projet de règlement sur le cheminement des
étudiants de premier cycle
30 avril 2015**

CONSIDÉRANT le projet de révision du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle;

CONSIDÉRANT la volonté du Syndicat de maintenir et de raffermir le rôle des directions et des comités de programme dans le cheminement des étudiants de premier cycle;

CONSIDÉRANT les articles 4 et 5 de la lettre d'entente no 1 sur l'usage des vocables : Comités de programme (s) de premier cycle, composition du Comité de programme (s) du premier cycle, directeurs de Comité de programme (s) de premier cycle, Comité de programme (s) de cycles supérieurs et directeur de Comité de programme (s) de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT la volonté du Syndicat de s'assurer que le professeur dispose de la liberté académique nécessaire pour donner ses cours et évaluer ses étudiants;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité des affaires universitaires du Syndicat avec le Doyen des études;

CONSIDÉRANT la lettre du comité exécutif du Syndicat au vice-recteur aux études et à la formation;

CONSIDÉRANT la réponse du vice-recteur Delisle et du doyen Dessureault à lettre du comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués syndicaux;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Johanne Prud'homme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de :

•demander à la Direction de l'UQTR de surseoir à l'adoption du projet de règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle;

•de maintenir les responsabilités des directions et des comités de programme dans le cheminement des étudiants;

•de revoir les modalités d'élaboration des plans de cours afin de s'assurer de la protection de la liberté académique des professeurs dans l'élaboration de leurs cours et l'évaluation de leurs étudiants;

•d'obtenir un avis de chaque Assemblée départementale et de chaque comité de programme sur le projet de révision du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle une fois amendé avant d'acheminer le projet à la commission des études et au conseil d'administration de l'UQTR;

•demander au comité des relations de travail du Syndicat d'étudier la possibilité de déposer un grief afin de confirmer les responsabilités des directions et des comités de programme.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016

UN BUDGET-FICTION

La commission des études et le conseil d'administration de l'UQTR ont dû se prononcer sur les orientations budgétaires préparées par la Direction pour l'année 2015-2016. Voici les orientations budgétaires :

Orientation no 1 – Démarrer l'implantation de l'an 1 de la planification stratégique 2015-2020.

Orientation no 2 – Maintenir l'équilibre aux états financiers 2014-2015 et déposer un budget équilibré 2015-2016.

Orientation no 3 – S'assurer que le financement du campus de l'UQTR à Drummondville minimise l'impact sur le financement du campus principal.

Orientation no 4 – Réaliser l'adéquation entre la part de la masse salariale dans le budget de fonctionnement de l'UQTR et les compressions gouvernementales.

Orientation no 5 – Poursuivre en 2015-2016 le chantier d'optimisation de l'offre de cours démarré en 2014-2015.

Orientation no 6 – Soutenir le développement de nouveaux programmes afin notamment de maintenir le niveau de sa population étudiante.

Orientation no 7 – Poursuivre le développement de la recherche.

Une nouvelle vague de compressions budgétaires s'annonce pour la prochaine année (environ 2,8 M\$ pour l'UQTR) et s'ajoute aux compressions de l'année 2014-2015 (10 M\$) qui deviennent récurrentes. Nous ne savons toutefois pas encore si la Direction a réussi à équilibrer le budget pour la présente année financière qui se terminait le 30 avril.

Cela revêt une grande importance, car si le budget n'est pas équilibré au 30 avril 2015, l'UQTR perd la bascule... la quoi...?

Lors des compressions imposées par le gouvernement Marois (2013-2014), compressions qui devaient être suivies d'un réinvestissement massif dans les universités (ce qu'annonce le gouvernement Couillard pour 2016-2017), les universités pouvaient étaler une partie des compressions (4,2 M\$ pour l'UQTR) sur une période de sept ans. L'UQTR a donc inscrit un déficit de 1,8 M\$ en 2014-2015 et prévoyait ajouter 422 000 \$ par année pendant la période autorisée. Peu d'universités du réseau UQ ont choisi la bascule pour étaler la compression : UQTR, INRS et Télé-université.

On comprend mieux aujourd'hui pourquoi si peu d'universités ont utilisé la bascule. D'abord, il fallait prendre la décision rapidement. La décision devait se prendre immédiatement ou jamais. De plus, et cela a été signalé dans les récents documents budgétaires 2015-2016, il fallait absolument que le budget 2014-2015 et les suivants soient équilibrés. Faute de pouvoir présenter un budget équilibré, les universités devaient ajouter dans le budget de l'année suivante la totalité de la compression : 4,2 M\$ pour l'UQTR. Sans vouloir ajouter à la situation financière difficile de l'UQTR, il semble que l'année 2015-2016 sera très difficile : récurrence de compression de 10 M\$ de l'année 2014-2015, ajout de nouvelles compressions, plus ou moins 2,8 M\$, reliées au budget Leitão et obligation, peut-être, d'inclure la compression de 4,2 M\$ de la bascule. La Direction a fait un pari risqué en choisissant la bascule en 2013-2014!

Voici les principales propositions qu'a faites la Direction de l'UQTR au conseil d'administration pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année 2015-2016 :

Réduction des masses salariales
1,4 M\$

Rationalisation de l'offre de cours
1,4 M\$

Embauche des professeurs en décembre plutôt qu'en juin
1,2 M\$

Réduction des budgets de fonctionnement
2,9 M\$

Total des compressions
6 955 000 \$

Rappelons en terminant que si l'UQTR n'atteint pas l'équilibre en 2015-2016, le ministère retient 10 % de la subvention (9,7 M\$) tant que la Direction n'aura pas présenté un plan de redressement financier et qu'elle n'aura pas atteint l'équilibre budgétaire.

À la lecture des mesures que la Direction souhaite appliquer pour réduire les dépenses, on constate que beaucoup touchent l'enseignement et la recherche et peu l'administratif. C'est d'ailleurs pour cette raison que la commission des études du 17 avril dernier a donné un avis défavorable au conseil d'administration concernant les orientations budgétaires proposées par la Direction de l'UQTR.

Voici quelques suggestions dont aurait dû tenir compte la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF) pour l'élaboration du prochain budget;

- La Direction a-t-elle suffisamment réfléchi avant de pourvoir le poste de la direction du développement institutionnel alors que depuis des années plusieurs s'interrogeaient sur sa pertinence?
- La Direction ne devrait-elle pas remettre en question l'à-propos de maintenir le salaire de cadres supérieurs à la personne qui retrouve ses fonctions de professeur?
- La Direction ne devrait-elle pas remettre en cause le programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs qui leur permet, sans verser de cotisation supplémentaire, d'obtenir une rente de retraite plus élevée que l'ensemble des employés?
- Comment justifier l'augmentation moyenne de 8,7 % pour une seule année (2012-2013/2013-2014) du salaire des cadres intermédiaires en période de compressions budgétaires?
- Pourquoi la Direction annonce-t-elle un gel des effectifs et des compressions salariales après avoir confirmé le statut de régulier à une vingtaine d'employés?
- La facture des frais juridiques des dernières années n'a-t-elle pas grugé des centaines de milliers de dollars dédiés à l'enseignement et la recherche?

Devant cette situation, la direction de l'Université entame dès maintenant une consultation auprès de toute la communauté universitaire, notamment les syndicats et les associations, pour tenter de trouver des solutions n'ayant pas de conséquences déstructurantes à moyen et long termes. C'est l'exercice difficile, mais essentiel, auquel je vous convie. En effet, il nous faut impérativement faire le maximum afin de préserver notre mission et notre avenir. (Vue sur l'UQTR, Mme Nadia Ghazzali, rectrice 18-04-15).

Voilà ce que déclarait Mme Ghazzali le lendemain de l'adoption du budget équilibré de l'UQTR. Un discours assez similaire à celui de l'année dernière. Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) avait alors fait la tournée des syndicats et des associations pour envisager les avenues possibles.

La tournée n'avait pas donné de résultats probants.

Pour sa part, le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) avait demandé à la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF) et au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) de faire la démonstration que les efforts demandés seraient proportionnels et équitables pour chaque catégorie d'employés incluant les cadres et les cadres supérieurs. La Direction n'a pu ou n'a pas voulu alors faire une telle démonstration.

NOUVELLES SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DE L'UQ (RRUQ)

Cotisations volontaires

En plus des cotisations versées par les employés et les employeurs dans le régime de retraite de l'UQ (RRUQ), il est aussi possible de verser des sommes, déductible lorsqu'il s'agit d'un REER, permettant de générer une rente supplémentaire. Cela permet de profiter de l'expertise pour les placements et des faibles coûts de gestion du régime. Cette rente s'ajoute à celle générée par les cotisations régulières.

Les cotisations volontaires peuvent être remboursées ou transférées à un véhicule enregistré en tout temps lorsque vous êtes au service de l'Université ou encore à la retraite, mais au plus tard le 1^{er} décembre de l'année où vous atteignez 71 ans.

Jusqu'à maintenant, il était possible pour le participant de déterminer le moment de convertir les cotisations volontaires en rente de retraite. Les participants choisissant bien souvent le moment où les taux d'intérêt étaient le plus élevés afin de générer la meilleure rente. Dorénavant, les cotisations volontaires doivent être converties en rente au moment de la retraite

Projet de loi sur les régimes de retraite des universités

Dans le sillon de l'imposition de la loi 3 sur les régimes de retraite des employés municipaux du Québec, le gouvernement Couillard annonçait un projet similaire pour les régimes de retraite des universités québécoises. Ce qui annonçait rien de bon pour les régimes de certaines universités.

C'est la Régie des rentes du Québec qui pilote la préparation du projet de loi pour le gouvernement.

Les dernières nouvelles (14 avril) sont plutôt rassurantes, du moins pour le régime de retraite de l'UQ (RRUQ) :

- Le projet de loi s'appliquerait seulement aux régimes entièrement à prestation déterminée :
- La restructuration d'un régime serait obligatoire seulement pour les régimes ayant une cotisation supérieure à 21 % (excluant le % relié au fonds de stabilisation).

- Les régimes auraient l'obligation de constituer un fonds de stabilisation (10 % du service courant).
 - Si le régime de retraite se trouve en déficit actuariel, l'indexation ne serait pas automatiquement abolie.
- Si ces critères font partis du projet de loi, que nous ne connaissons pas encore, l'impact sur le régime de retraite de l'UQ (RRUQ) devrait être moins dramatique que prévu.

Le RRUQ en quelques chiffres

Au 31 décembre 2014 :

- L'estimation du ratio de capitalisation égale à 99,4 %
- Le taux de cotisation au Régime a été augmenté à

- 21,3 % du salaire en date du 1er janvier 2015
- Le passif des retraités représente 48 % du passif total
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005
- La pleine indexation des rentes en versement pour le service après 2005 est suspendue en raison de l'existence d'un déficit de capitalisation, elle a été accordée jusqu'au 30 juin 2009
- Rendement brut de 11,33 %
- Actifs sous gestion de 3,4 G\$
- 8 962 participants actifs
- 4 025 retraités et bénéficiaires
- 1 710 inactifs



SYLVAIN BEAUDRY RÉÉLU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA FQPPU



Le professeur Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables et trésorier au Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) a été réélu à titre de secrétaire-trésorier de la Fédération québécoise des professeurs et des professeures d'université (FQPPU) pour un mandat de deux années (2015-2017).

NOUVELLE CHAIRE DE RECHERCHE UQTR PORTANT SUR LES SENS CHIMIQUES



De gauche à droite : Robert W. Mantha, vice-recteur à la recherche et au développement de l'UQTR, Johannes A. Frasnelli, titulaire de la Chaire UQTR en neuroanatomie chimiosensorielle et Patrick Lahaie, directeur du Bureau du recteur. (Photo Daniel Jalbert)

LES TRAVAUX DU PROFESSEUR LOUIS DE BEAUMONT DU DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE AU PALMARÈS QUÉBEC SCIENCE DES 10 DÉCOUVERTES DE L'ANNÉE





Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2015-2016

- M. Ismaïl Biskri, président
- M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
- Poste libre : deuxième vice-président aux affaires syndicales
- M. Adel Omar Dahmane, vice-président aux affaires universitaires
- Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
- M. Jocelyn Perreault, secrétaire
- M. Sylvain Beaudry, trésorier

Le personnel du SPPU27R

- DIANE BEAUCHEMIN
Conseillère en relations de travail
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387
- ALAIN GAMELIN
Conseiller aux affaires universitaires
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389
- SANDRA THIFFAULT
Secrétaire administrative
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
www.sppuqtr.ca

Le *point d'ancre*
est publié par le comité exécutif
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le **LOGO** du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification : le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.